

Information on Compliance to REACH**REACH – European Regulations for Registration, Evaluation, Allowance and Restriction of Chemical Materials (EG Regulation No. 1907/2006)**

We are repeatedly asked if our products respectively the goods we deliver, mainly fire extinguishers, are affected by or in line with the REACH regulations. Therefore, we would like to make the following statement:

You can be assured that all products delivered by us to our customers comply with the REACH regulations.

According to REACH, only for materials and partly formulations the registration is mandatory. Products containing those registered materials and/or formulations are not subject to registration. In terms of REACH, GLORIA fire extinguishers are those products and we have the status of a 'next in line user', that means the materials needed for GLORIA fire extinguishers are – if applicable – already pre-registered by our suppliers and can be used for manufacturing of our products. As far as occasion demands the declarations and pre-registration numbers are made available to us by our suppliers.

For the reasons above we and our products are not subject to the registration or notification requirements according to REACH regulations. Consequently, it is not necessary to prepare material safety data sheets (MSDS) for GLORIA fire extinguishers.

Relating to dangerous goods, please note following transport information for GLORIA fire extinguishers:

ADR/GGVSEB

UN 1044

In compliance with the special regulation 594 transport is not subject to the requirements of ADR

IMDG/GGVSee

UN 1044

classe 2.2

EMS: F-C,S-V, Packing group: none, Marine pollutant: none

Should you need further information please do not hesitate to contact our quality management, direct dial ++49 (0)2523 / 77-200, or your appropriate sales team.

State: 14.09.2012

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N° : 150902

Valable pour les extincteurs GLORIA suivants :

Éditée le : 25.01.2019

Design : S 6 CD, S 6 D

Premium : S 2 P, S 6 P, S 9 P, K 2 P, K 5 P,
P 2 MP, P 6 P, P 6 LP, P 9 P, P 12 P

Standard : S 6 S, S 9 S, S 6 FS, S 9 FS,
P 6 S, P 9 S, F 3 S, F 6 S

Budget : S 6 B, S 9 B,

P 6 B, PP 6 MB, P 12 B, F 3 B

1. Informations concernant les composants

1.1. Informations concernant le produit, son application et son utilisation

Extincteur portatif contenant un agent extincteur, déclenché par pression interne (pour les appareils à pression constante : mélange de gaz de nitrogène et d'hélium ou Co2 pour les appareils à cartouche de gaz comprimé).

1.2. Fabriqué / commercialisé par :

Fabricant :
GLORIA GmbH
Diestedder Strasse 39
59329 Wadersloh, Allemagne

Commercialisation et service après-vente:
K.A. Blöchli AG
GLORIA (Suisse)
Widmenhalde 11
8953 Dietikon 2, Suisse
k.bloechli@k-a-b.ch
Tél. 044 752 32 31
www.toxi.ch)

2. Composition

Aucune information

3. Signalisation de danger

Risques pour la santé : se référer aux informations données par le fabricant de l'agent extincteur

4. Mesures de premiers secours

Un traitement médical est nécessaire en cas d'apparition de symptômes visiblement provoqués par l'inhalation du produit ou en cas de contact avec la peau ou les yeux. Toutes les informations sont précisées dans la fiche de données de sécurité du fabricant de l'agent extincteur.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Aucune mesure nécessaire – le produit lui-même n'est pas inflammable. Lire le mode d'emploi et actionner l'extincteur.

6. Mesures en cas de dissémination accidentelle du produit

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Veiller à une ventilation suffisante et à protection individuelle et respiratoire adaptées.

7. Transport et stockage

Stocker le produit aux températures indiquées sur l'étiquette imprimé sur le récipient, l'extincteur lui-même est le récipient spécial.

8. Mesures en matière d'exposition et de protection physique

Equipement spécial de protection : gants de protection, lunettes de protection.
Collecter et éliminer en toute sécurité les récipients endommagés ou non étanches.

9. Propriétés physiques et chimiques

Suivant les informations des fabricants de l'agent extincteur et du gaz propulseur (N, He, Co2).

10. Stabilité / Réactivité

Suivant les informations des fabricants de l'agent extincteur et du gaz propulseur (N, He, Co2).

11. Informations en matière de toxicologie

Suivant les informations des fabricants de l'agent extincteur et du gaz propulseur (N, He, Co2).

12. Informations en matière d'écologie

Suivant les informations des fabricants de l'agent extincteur et du gaz propulseur (N, He, Co2).

13. Informations en matière d'élimination

Retour au distributeur spécialisé ou au centre d'opération local / sapeurs-pompiers de la commune ainsi que suivant les informations des fabricants de l'agent extincteur et du gaz propulseur (N, He, Co2).

14. Informations en matière de transport

UN1044 : suivant disposition spéciale 594, exempté des exigences de l'ADR
Classe : 2.2
Lettre -A
EMS: F-C, S-V
Non inflammable, gaz non toxiques

15. Prescriptions

Conformément aux prescriptions de l'UE – classification suivant 1272/2008/WE, homologation suisse AEAI

16. Autres informations

Le produit décrit n'est pas une substance dangereuse suivant le règlement sur les matières dangereuses.